

Marolles-en-Brie, le 15 novembre 2019

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2019**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 8 novembre 2019, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire de Marolles-en-Brie, le 14 novembre 2019,

La séance est ouverte à 19h05.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alain BOUKRIS, Alphonse BOYE à partir de 19h08, Nathalie BOIXIERE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER à partir de 19h08, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Danielle METRAL donne pouvoir à Pierre BORNE, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Bernard KAMMERER, Florence TORRECILLA donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Nathalie BOIXIERE, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Magali OLIVE donne pouvoir à Dominique MAIGNAN, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Sylvie GERINTE.

Etaient absents :

Alphonse BOYE jusqu'à 19h08, Hakima OULD SLIMANE, Dominique GOYER jusqu'à 19h08, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS.

Secrétaire de séance :

Nathalie BOIXIERE

Madame le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal en exercice et constate que le quorum est atteint pour la validité des délibérations.

Adoption de l'ordre du jour : Unanimité

Madame le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du Conseil Municipal

-le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 septembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité des votants, 19 voix pour et 3 abstentions (Martine HARBULOT, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU).

Madame le Maire donne communication des décisions qu'elle a prise pour la période du 26 septembre 2019 au 14 novembre 2019 :

Décision du Maire n°	Date de la décision	Titre/Objet
138/2019	21/10/2019	Acceptation de l'indemnisation concernant le sinistre de la toiture du Dojo et des services techniques du 4 mars 2019

Il est ensuite procédé à l'examen des rapports figurants à l'ordre du jour :

N°2651/2019 : Affaires Générales - Dénomination de la Maison des Arts et de la Musique – MAM

Rapporteur : Madame le Maire

Adopté à l'unanimité

N°2652/2019 : Affaires Générales - Approbation de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'aide au fonctionnement dans le cadre du déploiement du schéma territorial d'accessibilité aux services de la CAF – Commune de Marolles en Brie n°201900507

Rapporteur : Madame le Maire

Adopté à l'unanimité des votants, 22 voix pour et 2 abstentions (Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU)

N°2653/2019 : Cadre de vie Autorisation de signature du marché public de travaux de requalification de la route de Brie à Marolles-en-Brie

Rapporteur : Jean-Michel CARIGI

Adopté à l'unanimité des votants, 23 voix pour et 1 abstention (Martine HARBULOT)

N°2654/2019 : Ressources humaines - Contrat d'apprentissage – Projets culturels

Rapporteur : Madame le Maire

Adopté à l'unanimité

N°2655/2019 : Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame le Maire

Adopté à l'unanimité

N°2656/2019 : Présentations - Rapport d'activités 2018 – SIVOM

Rapporteur : Jean-Michel CARIGI

Prend acte à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Madame Sylvie GERINTE, Maire de Marolles-en-Brie, atteste que ce document sera affiché durant une période de deux mois à l'intérieur de la vitrine extérieure de la mairie à compter du : 18 novembre 2019.



Sylvie GERINTE,
Maire de Marolles-en-Brie